

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Karim CHALABI, Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Jérôme AGNELLET, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Élixa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Catherine DUTEIL, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 7 février 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 21

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

**N° 2025/014 - CCVT - FORMATIONS MUTUALISÉES – CONDITIONS DE REFACTURATION –
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Afin d'optimiser les coûts concernant la formation des agents territoriaux, la CCVT propose aux communes du territoire d'organiser des formations mutualisées.

Un recueil est effectué chaque fin d'année N pour une mise en œuvre courant année N+1. Selon les différents besoins des collectivités, plusieurs formations peuvent être retenues.

Les formations qui ne peuvent pas être mises en œuvre par le CNFPT seront organisées par d'autres organismes ce qui engendrera une facturation au nom de la CCVT. Dans ce cas, la CCVT refacturera à la commune de Thônes au prorata du nombre d'agents de la Commune inscrits.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver une convention « type » de refacturation des actions de formation mutualisées par la CCVT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** : la convention type de refacturation des formations mutualisées par la CCVT.
- **AUTORISE** : M. le Maire à signer lesdits documents et tous les autres y afférents.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 074-217402809-20250213-CM25014-DE

S²LO

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 février 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT-DUREBEX

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 20 FEV. 2025 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 21 FEV. 2025

THÔNES, le 21 FEV. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



074-217402809-20250213-CM25014-DE